



**DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR L'OBTENTION
D'UN CERTIFICAT « BABYSITTER », « ANIMATEUR
BREVET A » OU « ANIMATEUR BREVET B »**

Demandeur et titulaire du certificat :

Nom et prénom _____
No° et rue _____
CP et Localité _____
No° tél. / portable _____ E-mail _____
Compte bancaire: *Titulaire:* _____
Banque: _____ *IBAN:LU* _____

Demande au collège échevinal de la Commune de Lintgen de bien vouloir lui accorder une subvention pour l'obtention d'un certificat

- « Babysitter »
- « Animateur brevet A »
- « Animateur brevet B »

tel que prévu par le règlement communal relatif à la participation financière aux frais de la formation jeunesse, voté lors de la séance du 20 mars 2017.

Le demandeur ci-dessus certifie :

- 1) être âgé entre 15 et 30 ans
- 2) être inscrit au registre de la population de la commune de Lintgen pendant la durée de la formation et sans interruption jusqu'à la demande de remboursement des frais d'inscription
- 3) avoir obtenu le brevet en question (respectivement certificat de participation ou de réussite) auprès d'une organisation dont les formations sont homologuées au Luxembourg
- 4) que la formation est reconnue par le Service National de la Jeunesse
- 5) qu'il n'a pas bénéficié d'un remboursement des frais de formation par un autre organisme
- 6) qu'il n'a pas déjà obtenu deux remboursements au cours de sa carrière
- 7) que la réception du brevet / certificat de participation ne date pas de plus de 12 mois

Il est à noter que la subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Lieu et date

Signature du demandeur

Signature du représentant légal
(requis uniquement en cas d'un
demandeur mineur)

Instructions

Le formulaire dûment complété et signé est à renvoyer à :	Administration Communale de Lintgen 2, rue de Diekirch L-7440 Lintgen
Pour les demandeurs mineurs, le formulaire doit également être signé par le représentant légal	
Documents à annexer obligatoirement à la demande :	- Copie du certificat - Facture dûment acquittée